Sensibilisation à l'ISO 14001 Version 2015

Ref. **QE 15**
Durée : 0.5 jour(s) / 3.5 heures

Norme ISO 14001 Version 2015 - Son contenu, sa mise en oeuvre

Avertissement :

Cette formation est basé sur la dernière version disponible de la norme.

Pré-requis :

Recommandé : bonne connaissance du Système de Management Environnemental et de la norme ISO 14001:2004.

Personnes concernées :

Responsables environnement, dirigeants, consultants, chefs de projet environnement... Toute personne impliquée dans une démarche environnementale ayant pour référence la norme ISO 14001

Objectifs :

Permettre de comprendre le contexte de la révision de la norme. Permettre d'avoir un aperçu des principaux changement et mettre en évidence les effets sur l'organisme certifié. Expliquer le calendrier et le processus de transition.

Programme :

Après une brève introduction du contexte de la norme, la formation détaille le processus de révision de 2015 et les jalons. La formation défini le but de la révision et donne un aperçu des changements clés factuels qu'elle apporte. Un accent particulier sera mis sur la gestion des risques. Notre expérience et notre expertise sera partagé sur : - comment se préparer à la transition ? - comment tirer tous les avantages de la révision 2015 ?

Démarche pédagogique :

Stage animé l'après midi. A l'issue du stage, les participants auront une compréhension suffisante pour : - répondre aux questions internes - comprendre les avantages et les limites de la nouvelle norme - débuter le processus de transition vers la norme ISO 14001 version 2015 La formation est animée par un formateur : - disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

Evaluation et validation :

Certificat de stage remis à chaque participant.

Le + :

Stage animé et géré par notre département Bureau Veritas Certification

Textes de référence :

Article MS 46 du Règlement de sécurité ERP (Arrêté du 25 juin 1980, modifié par Arrêté du 11 Décembre 2009) : § 1... Lorsque le service est assuré par des agents de sécurité incendie, l'effectif doit être de trois personnes au moins présentes simultanément, dont un chef d'équipe. Cet effectif doit être adapté à l'importance de l'établissement. Arrêté du 2 Mai 2005, modifié en dernier lieu par arrêté du 30 décembre 2010. Art 7 : Les personnes titulaires du diplôme SSIAP, ne pouvant justifier d'aucune activité visée par le présent arrêté depuis 3 ans (1607 h), doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi. Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les 2 ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme. Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification du secourisme. La formation professionnelle continue - Dispositions Générales - Code du Travail (Article L6313-1) : Parmi les actions de formation recensées à l'article L6313-1, le présent stage entre dans le cadre des "actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés"